

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 28 septembre 2015
Séance du 10 septembre 2015

25 Lion's club – prix des initiatives jeunes – acceptation de don

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL
Mme LEHNER
M. MONTES

Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : M. N'DIAYE
Pouvoir à : Mme JAJAN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yvette FOURRIER-CESBRON, maire-adjointe, expose :

Des jeunes creillois, membres du Conseil de la Jeunesse Creilloise ont déposé une demande de financement auprès du dispositif « Prix initiatives jeunes ».

Ce dispositif permet de financer des projets de jeunes dans différents domaines :

- culture,
- sport,
- citoyenneté,
- solidarité.

Après avoir présenté le dossier devant un jury du Lion's Club en juin 2015, les jeunes creillois ont obtenu le 3^{ème} prix. Il correspond au versement d'une subvention d'un montant de 800 €, pour la mise en place d'un projet citoyen solidaire d'accès à l'eau potable dans une région du Sénégal. Ce don est fait par chèque bancaire à la ville de Creil, pour contribuer au projet.

Il vous est demandé d'approuver le don en faveur de la ville de Creil.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 10 septembre 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le don en faveur de la ville de Creil.

Article 2 : d'imputer la somme correspondante au service éco-citoyenneté sur le compte CR/422/611.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **29 SEP. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/09/15

et publication ou notification le 01/10/15

affiché le 29/09/15

CREIL, le 01/10/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Philippe RALUY